

**AR Prefecture**

006-210601316-20221216-D2022\_27DM2-DE  
Reçu le 06/01/2023

République Française

Département des Alpes  
Maritimes

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**De la Commune de SALLAGRIFFON**

Nombre de conseillers en  
exercice : 6  
Présents : 4  
dont représentés : 0  
Votants : 4

Séance du 16 décembre 2022

***Annule & remplace - erreur de plume***

Date convocation :  
09/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, et le seize décembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire.

Date d'affichage :  
09/12/2022

Présents : Florence BONNARD, Sébastien JUBEAUX Jean Pierre POU,  
Absents : Noël FERRARO, Ivan CONSTANT,

Mme BAUDOIN a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2022-27

Objet :

Décision modificative  
comptable N°2

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,  
Vu la délibération n° 2022-15 du conseil municipal en date du 15 avril 2022 approuvant le Budget Primitif,

Pour Information :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des virements de crédits existants

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D615221 : bâtiments publics	333.00 €	
<b>TOTAL D 011 : charges à caractère général</b>	<b>333.00 €</b>	
D739211 : attribution de compensation		333.00 €
<b>TOTAL D 014 : atténuations de produits</b>		<b>333.00 €</b>

Le budget reste équilibré sur la section fonctionnement

**Le Conseil Municipal, ouï son Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité**

**APPROUVE** la décision modificative

**DECIDE** de modifier le budget communal

**AUTORISE** le Maire à émettre les mandats et les titres correspondants

**AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.**

Jean Jacques BAYONNE

Le Maire

